

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Le Maire informe les Membres de l'Assemblée que le groupe de travail du P.O.S. se réunira le 4 Décembre 1978 et les invite à y être présents.

Il rappelle que le Conseil de Municipalité du 30 Octobre 1978 a étudié le rapport sur les "hypothèses de densité de population sur les côteaux et les conséquences sur l'évolution de l'ensemble de la Commune" (rapport réalisé par le Bureau d'Etudes AB-2I, à la demande du groupe de travail du P.O.S.), et a retenu à une majorité simple l'hypothèse de 950 à 1000 logements sur les côteaux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la demande de Monsieur NEIGE décide de procéder à un vote à bulletins secrets sur la question de construire 950 logements sur les côteaux :

- Votants : 17
- Pour : 10
- Contre : 6
- Nul : 1

L'Assemblée donne ensuite son avis sur les zonages NA et ND proposés par le groupe de travail du P.O.S., dans les côteaux ainsi que le principe de règlement des zones III NA.